

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 17 (1929)

**Heft:** 303

  

**Artikel:** Les états généraux du féminisme : (Paris, 13-15 février 1929)

**Autor:** Gueybaud, J.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259672>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tions de l'Alliance suisse de Gardes-malades ont fixé le salaire pour les soins chez les particuliers, comme suit: de 7 à 10 fr. (éventuellement 12 fr. par jour; et de 9 à 10 fr. (éventuellement 12 fr.) par nuit.

Les infirmières libres sont exposées à du chômage passager, du fait que leurs engagements ne peuvent être pris de façon fixe et durable. Il leur est donc recommandé d'adhérer à une caisse d'assurance-chômage, et de prendre leurs vacances de préférence pendant la saison-morte.

Le traitement des infirmières visiteuses varie de 2000 à 3600 fr., dont il faut déduire 600 fr. pour le logement et 1000 fr. pour la pension si le logement est gratuit.

L'infirmière hospitalière peut toucher de 1300 à 2300 fr. en plus de son entretien complet.

Le personnel dirigeant des établissements pour adultes et des pouponnières touche un traitement variant de 1500 à 3000 fr. en plus de son entretien. La plupart des engagements à ces postes stables prévoient 4 semaines de vacances par an.

**MALADIES PROFESSIONNELLES:** L'infirmière est naturellement plus exposée que d'autres, dans l'exercice de sa profession, au danger de la contagion des maladies infectieuses.

**ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES:** Les gardes-malades sont groupées dans l'Alliance suisse des Gardes-malades, qui a des sections à Bâle, Berne, Saint-Gall, Lucerne, Genève et Zurich.

**BUREAUX DE PLACEMENTS de l'Alliance suisse de Gardes-malades:** dans chacune des villes mentionnées ci-dessus, et à Davos.

**JOURNAUX PROFESSIONNELS:**

*Bulletin des Gardes-malades*, organe mensuel obligatoire de l'Alliance suisse de Gardes-malades.

*I.S.N. Magazine* (en anglais), organe obligatoire du Conseil International des Infirmières.

Certaines écoles de gardes-malades éditent un bulletin de communications privées, à l'usage de leurs élèves anciennes et actuelles.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines.)  
(Reproduction autorisée seulement in extenso et avec indication des sources.)

## De-ci, De-là...

### In Memoriam.

On a appris avec regret, dans bien des milieux féminins internationaux de Genève, la mort, après quelques jours de maladie seulement, de M<sup>me</sup> Marie de Perrot. M<sup>me</sup> de Perrot, Neuchâteloise d'origine, mais ayant passé la plus grande partie de sa vie à l'étranger, aux Indes notamment, qu'elle connaissait admirablement, s'était, en effet, fixée à Genève, il y a neuf ans, lorsque sa compagne, une jeune Anglaise, à laquelle l'unissait une tendresse quasi maternelle, avait accepté un poste à la S.d.N. Très active comme journaliste et conférencière, M<sup>me</sup> de Perrot était une féministe convaincue, que révoltait toujours la lenteur de notre mouvement suffragiste suisse, et auquel elle ne manquait jamais d'apporter ses encouragements; membre de plusieurs de nos Sociétés féminines genevoises, elle aimait à participer à nos séances, y apportant son entrain et son esprit aimable et original. Un de ses derniers gestes fut la conférence très appréciée qu'elle donna à l'Union des Femmes sur ses souvenirs des Indes.

Nous prions Miss Fergusson, qui est elle aussi un membre très zélé de nos Sociétés féministes, de trouver ici l'expression de notre sympathie dans ce deuil qui dévaste son foyer.

Et c'est aussi un témoignage de sympathie et de regrets que nous adressons à la famille de M. William Viollier, également décédé à Genève cette dernière quinzaine. Car M. Viollier était un féministe de la première heure, un compagnon de lutte d'Auguste de Morsier, qui avait toujours encouragé notre mouvement, soutenu notre journal, contribué à fonder l'Association pour le Suffrage, ayant une foi complète en la justice de notre cause. C'est avec chagrin que nous voyons ainsi se creuser des vides parmi ceux qui, il y a vingt ou vingt-cinq ans, ont pris vaillamment la défense de nos idées, et contribué par leurs efforts à les placer sur le plan concret des réalisations, et c'est avec reconnaissance que nous nous inclinons devant leur mémoire.

### Une championne sténo-dactylographe.

M<sup>lle</sup> Odette Piau, attachée au B. I. T. à Genève, est un as de la sténodactylographie. Voici, à titre de curiosité, la liste de ses succès, d'autant plus symptomatiques qu'il s'agit de concours entre hommes et femmes.



Oliché « La Française »  
M<sup>lle</sup> Odette PIAU

Champion d'Europe pendant trois années consécutives: 1922, 1923, 1924 (gagnante d'une nouvelle Coupe Internationale, au concours organisé par l'Association professionnelle des Dactylographes français, à l'occasion de la Foire de Paris, mai 1928). Dernier record: 99 mots, soit 600 frappes par minute; durée du concours, 1 heure, copie de texte inconnu.

A ce même concours, champion de l'épreuve de perfection, pendant trois années consécutives: 1926, 1927, 1928 (gagnante de la coupe challenge offerte par les Etablissements « Armor »). Cette épreuve consiste à copier un texte le plus vite et avec le moins de fautes possible pendant 10 minutes, avec 5 copies au carbone. Chaque faute entraîne la déduction de 50 frappes.

Tous les résultats de dactylographie sont comptés en chiffres nets, c'est-à-dire fautes déduites.

Voilà qui prouve à quel degré de résistance, d'habileté et d'attention peut arriver une femme de volonté, et les résultats qu'elle peut atteindre, même en se mesurant avec le sexe fort!

(La Française.)

### Une réunion des agentes des gares des Amies de la Jeune fille.

Il est bien intéressant de suivre le développement que prend l'œuvre des gares des Amies de la Jeune Fille, dans le sens tout moderne de la préparation professionnelle. On ne pense plus comme autrefois que de la bonne volonté suffit uniquement pour remplir cette tâche si difficile et parfois si pénible; mais on se rend compte des lacunes et l'on cherche à les combler. C'est ce qui est ressorti nettement de la dernière réunion des agentes des gares suisses à Zurich (réunion convoquée, pour le dire en passant, pour doter toutes ces dames de manteaux d'uniforme à leur taille), dans laquelle les vœux émis convergèrent tous vers le même but: la nécessité d'une préparation spéciale étayant les qualités de cœur et de dévouement nécessaires à cette vocation.

Cette préparation professionnelle doit être d'ordre technique (connaissance des horaires, des correspondances, de la formation des trains, car une agente qui hésite à fournir un renseignement perd la moitié de son autorité); d'ordre intellectuel (études des langues, surtout de l'anglais, de la législation, de la psychologie); et enfin d'ordre pratique (relations avec les Associations de relèvement et de secours de la ville, avec les homes, les asiles, etc.). Quel vaste champ d'activité s'ouvre devant une agente des gares aussi bien préparée! et n'y a-t-il pas là de quoi tenter bien des femmes de dévouement et de capacité?

## Les Etats Généraux du féminisme

(Paris, 13-15 février 1929)

Nous l'avons déjà annoncé: cette manifestation, dont le nom, heureusement choisi, non seulement évoque tout un passé, mais encore semble prometteur de temps nouveaux, a admirablement réussi. Et nous croyons qu'à l'éternelle question, toujours posée à travers le monde par une foule de braves gens, plus irréfléchis et inconscients que foncièrement adversaires de nos idées: « Que



Cliché « La Française »

M<sup>lle</sup> Sarah MONOD

Une des premières féministes française. Première présidente du Conseil National des Femmes françaises (1900-1912)

feront donc les femmes de ce bulletin de vote que ne réclament parmi elles qu'une minorité d'agitées? ... », les femmes françaises viennent d'opposer un démenti avec lequel l'opinion publique de bonne foi devra compter. 250 Associations féminines françaises étaient représentées à ces Etats-Généraux, tenus à Paris au milieu de février, par des déléguées officielles venues de 69 départements, et la population parisienne avait fourni, il va de soi, sa bonne quote-part de visiteuses. Et ces Associations n'étaient point du tout toutes des Associations suffragistes, ni même féministes, et nombre d'entre elles ont un programme purement philanthropique, et l'ordre du jour des Etats-Généraux avait été fixé d'après un plébiscite fait parmi toutes les Associations invitées, et il est ressorti à l'évidence de tous les débats que les Françaises veulent le droit de vote, ont besoin du droit de vote, et ne parviendront jamais sans lui à mener à bien les tâches philanthropiques et sociales dont elles se sentent responsables. C'est ce qu'a clairement démontré M<sup>me</sup> Andrée Viollis dans un article de quotidien, dont nous croyons utile de mettre un fragment sous les yeux de nos lecteurs suisses, tant ce qui s'applique aux femmes encore mineures politiques d'un pays peut aussi s'appliquer aux femmes encore mineures politiques d'un autre pays:

Elles arrivent de tous les points de l'horizon non seulement géographique, mais politique, religieux et social. Car, pour cette occasion solennelle, les femmes ont fait l'union sacrée dont les hommes parlent souvent, mais qu'ils réalisent rarement. Il y aura donc des femmes catholiques, protestantes, juives, libres penseuses; il y aura des femmes républicaines de toutes les pâleurs, socialistes de toutes les rougeurs, des femmes conservatrices et même des royalistes, il y aura des ouvrières, des bourgeoises, des grandes dames.

Tout comme leurs ancêtres, les déléguées des provinces aux Etats-Généraux, elles apportent leurs cahiers. Ceux-ci témoigneront avec éloquence de ce qu'elles ont accompli. Elles dresseront ensuite le plan des réformes dont elles ont, dans leurs tâches respectives, compris l'urgente nécessité; elles protesteront contre les incapacités légales qui entravent encore leur effort et en diminuent l'efficacité.

Enfin, se tournant vers les hommes avec leur plus gracieux sourire, elles leur diront: « Voilà ce que nous avons fait, ce que nous comptons faire. A votre tour maintenant. Qu'allez-vous nous donner? A l'heure actuelle, dans trente Etats, 160 millions de femmes ont obtenu le droit de vote. Dans une quinzaine, et des plus importants, des femmes siègent aux Parlements, sont députés, sénateurs. Et personne, dans aucun pays, ne s'en plaint. Au contraire. Partout les femmes se sont préoccupées de lutter contre les fléaux sociaux: alcoolisme, immoralité, taudis, syphilis, tuberculose. Elles n'ont causé aucun scandale dans les Assemblées, elles n'y ont apporté

aucun germe de dissolution. Certaines ont même eu la suprême sagesse de laisser oublier leur présence. Désormais la preuve est faite. Il faudra donc le dire franchement: la femme française est-elle inférieure aux femmes des autres pays? Ou bien est-ce la législation française qui est inférieure en justice et qui retarde? Parlez!

\* \* \*

Nous avons reçu, sur ces Etats-Généraux, tant de lettres et de récits que, la place nous faisant défaut, force nous est de nous borner ici à un résumé de ce qui a été dit, demandé, discuté et décidé dans ces grandes assises du féminisme français. D'ailleurs, le Comité d'organisation se propose de publier intégralement sous le titre, de nouveau évocateur de tout un passé, de *Cahiers des Etats-Généraux*, les rapports présentés, et auxquels pourront recourir, lorsqu'ils auront paru, toutes celles qui désireront plus de détails qu'il ne nous est possible d'en donner aujourd'hui.

L'assistance a fait le sujet de la première séance. Sujet vaste, s'il en fut, si vaste qu'il était totalement impossible de l'épuiser complètement, et que la discussion a essentiellement porté sur les meilleurs modes de collaboration entre la bienfaisance privée et l'assistance publique — sujet actuel chez nous aussi. Et les vœux émis à la suite de cette discussion ont porté sur la nomination de femmes qualifiées dans les Commissions et Comités officiels de bienfaisance, sur la préparation sociale des fonctionnaires de l'Assistance publique, et sur une politique du logement favorable aux travailleuses isolées et aux familles chargées d'enfants. Aurions-nous dit autre chose?

La discussion des problèmes touchant l'éducation a été dirigée par une féministe française, qui nous tient de très près: M<sup>me</sup> Evard, inspectrice des écoles maternelles de Paris, et tante de notre collaboratrice, M<sup>lle</sup> Marg. Evard, spécialiste elle aussi de ces questions d'éducation. Les deux sujets retenus parmi tous ces problèmes ont été ceux de l'enseignement ménager, et de l'organisation économique des ménagères, qui en découle (encore un de « nos » sujets), et un autre que nos Associations féminines suisses nous semblent n'avoir pas encore abordé: le surmenage scolaire. Ou bien, celui-ci n'existerait-il pas chez nous? aux spécialistes de nous répondre. M<sup>me</sup> Reynier, notamment, a présenté un très remarquable rapport, que nous regrettons de ne pouvoir résumer ici, mais qu'on trouvera *in extenso* dans *la Française* (N<sup>o</sup> du 2 mars 1929), en attendant les *Cahiers des Etats-Généraux*.

La Section du travail était présidée par notre amie, M<sup>me</sup> Brunschvicg, qui a défendu le droit de la femme d'accéder à toutes les professions, et d'y accéder avec la même préparation professionnelle que l'homme. M<sup>me</sup> Viollet a porté le débat sur la question souvent brûlante du droit au travail de la femme mariée; M<sup>lle</sup> Bouvier a réclamé des améliorations à la loi réglementant les conditions du travail à domicile (on sait que la France est en avance sur nous à cet égard, notre législation étant encore à peu près inexistante sur ce point); M<sup>lle</sup> Chaptal a soutenu dans un rapport très écouté l'idée assez neuve du travail à demi-temps, qui permettrait aux mères de famille de rester moins longtemps hors de chez elles; et M<sup>lle</sup> Bonnin, fondatrice de la Ligue féminine des employées des P.-T.-T., a consacré son rapport à l'égalité de salaires et à l'égalité de droit d'avancement pour un travail égal. Les vœux votés ont porté sur ces différents points. Faut-il relever ici que la fameuse question qui divise si profondément les féministes en deux écoles: les restrictions législatives au droit au travail de la femme, n'a pas été abordée, ce qui est tout naturel, les féministes françaises étant généralement, et à l'opposé des féministes anglaises, partisans d'une législation spéciale du travail des femmes. Ne rouvrons pas d'ailleurs ici un débat qui pourrait nous conduire très loin...

L'hygiène sociale. Et ici nous retrouvons les noms de plusieurs féministes bien connues, telles que M<sup>me</sup> le Dr Thuillier-Landry, présidente de la Section; de M<sup>lle</sup> Chaptal, fondatrice de l'admirable Maison-Ecole d'Infirmières de la rue Vercingétorix, chargée d'une enquête par la S.d.N.; de M<sup>me</sup> Le Tellier, inspectrice du travail, qui a représenté la France à des Conférences Internationales du Travail; d'autres encore. Lutte

contre la tuberculose, contre l'alcoolisme, contre les maladies vénériennes, contre la mortalité infantile (notons que dans les centres de protection des nourrissons, la mortalité des enfants assistés passe parfois de 30, 40 ou 50 % à 3 %), éducation des mères, protection des femmes en couches, toutes ces questions, traitées de main de maître, aboutissent à une série de vœux, dont les législateurs auraient le plus grand profit à s'inspirer, et qui prouvent à l'évidence la maîtrise toute spéciale des femmes en ces domaines. Puis, ce sont trois avocates du barreau parisien, M<sup>mes</sup> Maria Vêrone, Marie-Thérèse Moreau et Suzanne Grinberg, qui traitent du régime matrimonial si déplorablement arriéré chez nos voisins d'outre-Jura, et dont les vœux sont adoptés à l'unanimité et sans discussion. Et enfin, l'unité de la morale. Nous reproduisons ci-après les vœux votés, parce que, dans le pays réglemmentariste qu'est la France, et qui barre, hélas ! la voie à l'abolition de l'unique système, ils revêtent une importance toute spéciale :

Considérant que la réglementation de la prostitution est non seulement inefficace, mais nuisible au triple point de vue de l'hygiène, de la morale et du droit;

Considérant qu'un corps de femmes assistantes de police est indispensable à la protection et à la préservation de la jeunesse féminine;

Considérant que la Commission consultative de la Traite des femmes et des enfants à la Société des Nations, dans le but de supprimer le trafic international des femmes, invite avec insistance les pays qui n'ont pas encore réalisé ces réformes, de bien vouloir les envisager sans tarder

Les Etats-Généraux du Féminisme émettent le vœu :

Que les propositions de loi tendant à l'abolition de la prostitution réglementée aboutissent le plus rapidement possible;

Que les Préfectures et Municipalités soient invitées à fermer dans le plus bref délai les maisons de tolérance.

Considérant que les Associations de moralité publique devraient pouvoir déférer à la justice les infractions relatives aux lois existantes contre les publications licencieuses;

Les Etats-Généraux demandent

Que les Associations reconnues d'utilité publique puissent se porter partie civile dans des conditions déterminées.

C'est par l'angle de la lutte contre la traite que les Etats-Généraux sont arrivés à s'occuper de la Société des Nations. Ils allaient reprendre le sujet à Fond dans l'avant-dernière session consacrée à la paix et à la S. d. N. Après un brillant exposé de M<sup>me</sup> Maletterre-Sellier, et un rapport très documenté de M<sup>me</sup> Puech, des vœux ont été adoptés demandant : 1<sup>o</sup> l'adjonction de femmes à la délégation française à la prochaine Assemblée de la S. d. N., suivant en cela l'exemple de dix autres pays; 2<sup>o</sup> la ratification des Conventions internationales de la S. d. N. et du B. I. T.; 3<sup>o</sup> le développement dans les écoles de l'enseignement en faveur de la paix et de la S. d. N.

Et pour finir, ce fut le tour du suffrage. Du suffrage, dont l'idée avait inspiré tous les débats, du suffrage, qui avait été la source première de la convocation de ces Etats-Généraux, et sous le signe duquel ils allaient être clôturés. Grand meeting, vibrant, animé, présidé par M<sup>me</sup> Avril de Sainte-Croix. Des parlementaires de tous les partis... ou presque ! se prononçant en faveur du vote des femmes. Des voix de femmes de toutes les régions de la France, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Franche-Comté, de la Bretagne, du Centre et de l'Ouest, du Nord et du Midi, celle d'une paysanne du Gers venue à Paris, grâce à une collecte faite dans la campagne avoisinante, et intervenant avec verve et énergie. Des voix de femmes encore émanant de tous les milieux, des veuves de guerre, des anciens prisonniers, des suffragistes; et pour finir, un vœu adopté à l'unanimité et par acclamations, demandant la discussion d'urgence au Sénat de la proposition de loi votée par la Chambre le 20 mai 1919 (vous avez bien lu : 1919), reniée le 4 décembre 1923, et reconnaissant aux femmes le droit de vote: électorat et éligibilité. C'est sur cette belle manifestation d'enthousiasme, d'union et de foi dans notre cause que se sont terminés les Etats-Généraux.

\* \* \*

Leur résultat? Un résultat tangible, nous l'avons déjà annoncé: une lettre de M. Poincaré apportant l'appui du gouvernement

au suffrage féminin municipal. (On assure que le Président du Conseil n'a rencontré que peu de résistance parmi ses collègues, qui, sauf deux opposants et une abstention souriante, se sont rangés à cet avis.) Dans certains milieux, on remarque avec regrets qu'il ne s'agit ici que du vote municipal — et encore restreint, et l'on croit qu'il faudrait que M. Poincaré jouât gros jeu et posât la question de confiance à la Chambre pour arriver à déclancher le mouvement définitif. Dans d'autres milieux, on souligne au contraire que c'est la première fois en France qu'un gouvernement prend officiellement position pour le vote des femmes (et chez nous: quand cela est-il jamais arrivé? et quand cela arrivera-t-il jamais, même pour un de nos minuscules gouvernements cantonaux?...), et que le suffrage municipal est une première étape vers le droit de vote parlementaire.

Et à côté de ce premier résultat tangible, les Etats-Généraux ont eu des résultats moraux d'une importance considérable. L'union de tant de femmes vers le même but commun, l'interpénétration des milieux féminins les plus divers, la communauté de vues sur tant de questions vitales, la décision nettement affirmée de la volonté du suffrage: qui donc maintenant oserait encore soutenir en France que les femmes ne veulent pas le droit de vote et ne sauront qu'en faire lorsqu'elles l'auront obtenu? J. GUEYBAUD.

## II<sup>me</sup> Journée des Femmes vaudoises

Sur le podium de la salle Splendid, à Lausanne, des Vaudoises en costume filent, dévident du chanvre; dans la salle, on parle de formation professionnelle, de coopération, de coopératives de production et de vente. Quel anachronisme! et de quoi s'agit-il?

Des femmes vaudoises venues de toutes les parties du canton, au nombre de quatre cents, étaient réunies, le 28 février, pour discuter des relations entre la ville et la campagne. L'an passé, la 1<sup>re</sup> Journée des femmes vaudoises, convoquée par la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud et l'Association des Vaudoises, avait remporté un beau succès. La forte participation à cette deuxième Journée, l'intérêt, la valeur des travaux présentés, la sérieuse de la discussion ont prouvé que l'initiative était heureuse et devait être poursuivie.

La séance a été honorée de la présence de M. F. Porchet, chef du Département de l'Agriculture, qui résuma de façon heureuse les tâches qui s'offrent à la paysanne; elle doit améliorer sa formation professionnelle et créer des coopératives productrices, comme celle qui fonctionne à Moudon sous la présidence de M<sup>me</sup> Gillibert-Randin.

C'était l'opinion des rapporteuses désignées pour introduire la discussion: toutes se sont attachées à montrer la grandeur, la beauté de la tâche de la paysanne, qu'il faut mieux préparer à ses devoirs de ménagère et de productrice, à qui on doit faire comprendre la solidarité, la nécessité de s'unir, pour écouler mieux leurs produits, pour supprimer les intermédiaires et offrir directement à la ville les fruits de leur travail.

M<sup>me</sup> A. Leuch a lu le travail de M<sup>me</sup> Neuenschwander (Berne), retenue par la maladie, et que ces questions préoccupent depuis longtemps. Parlant *des relations entre les femmes de la ville et celles de la campagne*, M<sup>me</sup> Neuenschwander a montré la paysanne participant à la vie agricole, éduquant et élevant ses enfants, travaillant au relèvement de sa classe, veillant à la conservation de la famille, pourvoyant à ses besoins et songeant à l'écoulement avantageux des produits agricoles. Il faut améliorer la formation professionnelle des jeunes paysannes en les envoyant aux écoles ménagères rurales, aux cours ménagers temporaires, en pratiquant l'échange des jeunes filles de région à région, de canton à canton. Il faut produire des légumes, des fruits, des œufs de qualité, afin qu'ils puissent lutter contre les primeurs, sur lesquels se jettent les consommateurs.

M<sup>me</sup> Gillibert-Randin (Moudon), en étudiant *comment la paysanne peut parer à la crise agricole*, développa les mêmes idées en insistant sur la lutte contre les produits importés, sur l'amélioration de notre production, en recommandant le groupement des productrices. Le mouvement créé par l'Association des Paysannes de Moudon pour la vente des œufs se généralise; une centrale suisse est à l'étude, de même qu'une centrale du fruit suisse. La Semaine Suisse s'occupe d'une semaine des produits agricoles suisses.